40 Année - N° 3055. Le No 0,25 c. — Paraît le Samedi — 14 Avril 1918

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ÉTRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C. C Chèque Postal Marseille 156 36
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Pour la Publicité extra régionale s'adresser au BUREAU PARISIEN DES JOURNAUX DE PROVINCE, 12, Rue Blanche, PARIS, 9e, Régisseur exclusif.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LETTRES de GARIBALDI

A peine investi par Gambetta du commandement général de « l'armée des Vosges », c'est-à-dire d'une armée à former dans un pays envahi, Garibaldi ne s'imaginait-il pas de s'adresser à moi, soit pour le recrutement, soit pour l'équipement de ses volontaires ?

Il m'écrivait de Bâle le 21 octobre 1870 :

Mon cher Andrieux,

Nous voulons faire quelque chose et nous sommes entravés par des difficultés infinies.

Voulez-vous me servir de pourvoyeur pour l'armée que j'ai l'honneur de commander ?

Je vous remets une copie de mes pouvoirs, émanés du Ministre de l'Intérieur et de la Guerre, et je vous prie de m'acheter en attendant, dix mille couvertures de laine bonnes, dix mille chemises de laine et dix mille paires de bons souliers.

Si on peut trouver des gibernes et des ceinturons confectionnés, ayez la complaisance d'en ordonner cinq mille.

Ma lettre vous servira de pouvoir pour ces acquisitions.

Votre dévoué,

GARIBALDI

La pièce suivante était incluse dans cette lettre :

« Le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre autorise le général Garibaldi personnellement à signer les réquisitions relatives à l'exécution de la mission de guerre dont il a été chargé et qu'il a acceptée.

Les réquisitions devront toujours porter la signature du général Garibaldi.

Fait à Besançon, le 18 octobre 1870.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Guerre.

Signé : LEON GAMBETTA. »

Je ne connaissais pas Garibaldi ; je ne l'avais jamais vu ; il m'écrivait pour la première fois, et j'étais d'emblée sacré « son cher Andrieux ».

On comprendra quel honneur c'était pour moi, si l'on veut bien songer à l'extraordinaire popularité dont Garibaldi jouissait à Lyon. Appelé comme un sauveur par délibérations successives du Comité de Salut Public et du Conseil municipal, il venait d'être nommé « citoyen de Lyon » par cette dernière Assemblée en un ordre du jour vraiment dithyrambique, dont je retiens les dernières lignes : « Considérant que l'Amérique s'est fait un point d'honneur de décerner à ce glorieux soldat de la liberté, à ce redoutable ennemi de toutes les tyranies, le titre de citoyen de la République américaine ; — décerne au général Garibaldi, citoyen italien et américain, le titre de citoyen lyonnais, et se déclare fier de l'attacher ainsi à la République Française par cette nouvelle initiative de Lyon. »

Un conseiller municipal, le Docteur Crestin, maire du IIIe arrondissement de la ville, trouvant sans doute trop platonique cette manifestation de confiance et de sympathie, avait, par surenchère, proposé que Garibaldi fut adjoint au Gouvernement de la Défense Nationale.

A vrai dire, le Gouvernement était loin de s'associer à l'emballement des Lyonnais. Gambetta avait subi le concours de Garibaldi que lui imposait l'opinion populaire ; mais il eût préféré que le héros de l'indépendance italienne ne quittât pas son rocher de Caprera.

Quant à Challemel-Lacour, la dépêche suivante, adressée au Ministre de la Guerre, dit assez clairement ce qu'il en pensait :

« On annonce de tous côtés la venue de Garibaldi à Lyon. Dans les réunions politiques, on décide qu'il sera nommé général en chef des armées de la République. Plusieurs veulent l'associer à Cluseret. Sa venue à Lyon serait le signal de l'anarchie. Veuillez donner des ordres pour qu'il demeure à Chagny.

Le Préfet,

Signé : P. CHALLEMEL

Je ne partageais ni l'enthousiasme du Conseil municipal, ni les appréhensions excessives et la sourde hostilité du préfet. J'étais reconnaissant à Garibaldi de nous avoir apporté le prestige de sa renommée, le concours de son expérience et son courage, comme je l'étais à M. de Cathelineau d'avoir mis au service de la patrie en danger l'appui des royalistes vendéens. Je fis de mon mieux pour aider dans sa tâche le général en chef de l'armée des Vosges.

Ne pouvant me charger moi-même des diverses acquisitions qu'il me demandait et désirant que la responsabilité en fût partagée, je formai sous ma présidence un comité qui prit le titre de « Comité Lyonnais de l'armée des Vosges. »

Les braves gens qui le composaient étaient fort désintéressés ; mais, en échange de leurs soins et de leur dévouement, il leur parut qu'on pouvait bien leur octroyer quelques-uns de ces galons d'or ou d'argent qui flattent un citoyen d'autant plus qu'il est moins militaire, et dont le gouvernement se montrait alors si prodigue. Je ne pus refuser de faire connaître leur désir au général Garibaldi qui me répondit :

Amange, le 27 octobre 1870.

Mon cher Andrieux,

Ignorant comme je suis du personnel du Comité organisateur de Lyon, je ne pourrais déterminer leur grade.

Ayez donc la bonté de réunir une commission compétente à ce sujet ; et je demanderai l'approbation du Gouvernement.

J'accepte l'offre des médecins pour compléter notre ambulance, et je vous prie de les diriger au Dr Riboli qui en est le chef.

Merci pour tout ce que vous faites et ferez pour nous.

Votre dévoué, GARIBALDI.

Je priai mes collègues de ne pas insister : ils firent à la Patrie le sacrifice des galons rêvés.

Ils n'en furent pas moins zélés à remplir la mission qu'ils avaient acceptée, et, dans sa lettre du 8 novembre, Garibaldi m'exprima de nouveau sa satisfaction :

Dôle, 8 Novembre 1870.

Mon Cher Andrieux,

Merci de tout cœur pour tout ce que vous avez fait pour nous.

Nous allons effectuer un mouvement sur la gauche et après, le colonel Bordonel (peut-être demain) ira à Lyon pour régler toutes choses avec vous.

En attendant, nous vous avons envoyé le major Castellazzo se charger du dépôt de Lyon.

Castellazzo est un officier de beaucoup de mérite. Les prisons de l'Autriche et du Pape, desquelles il vient de sortir, l'ont un peu affecté moralement et physiquement. Il aura donc besoin de votre précieuse assistance.

Votre dévoué, G. GARIBALDI.

Pour copies conformes

ANDRIEUX

Faire ama soun pichot païs
Es faire miès ama la Françe.
(Maurice Faure)

SOUS LE SECOND EMPIRE

Le Colonel REGUIS

DÉPUTÉ DES BASSES-ALPES

Doyen du Corps législatif

par Louis ANDRIEUX

(suite et fin)

Cette noble cause le passionne J'emprunte le compte-rendu de son discours, ou plutôt la physionomie de la séance à l'auteur des *Profils Parlementaires* : « Son œil s'allume, son teint se colore, sa voix vibre, écrit M. de la Combe..... Quel accent ! Quel feu ! La main droite dans son gilet, la tête un peu penchée vers la tribune, il commençait d'un ton bas, presque humilié, puis il s'animait, se relevait, racontait les grandes guerres, s'indignait de la misère d'un héros ; l'on souffrait et l'on s'indignait avec lui, et ceux-même qui réservaient leur vote, témoignaient leur pitié. Mais tout à coup, avec une merveilleuse délicatesse, il arrêtait ce grand éclat, il adoucissait ce que cette apreté pouvait avoir de trop farouche, son respect pour les représentants du pays reprenait le dessus, il s'excusait, il priait, il implorait, il mendiait pour autrui d'une voix de sœur de charité, et il est impossible de rendre l'émotion qui vous prenait quand il disait ces simples mots : « Mes pauvres vieux compagnons d'armes ». Ce fut une belle journée : — les uns après les autres, tous ces vieux guerriers de la Chambre voulurent participer à la réclamation, dire une bonne parole. A leur suite Jules Favre, s'emparant de la tribune, traduisit en orateur ce qu'ils avaient dit en soldats ; enfin l'on vit ce pauvre général Gorsse, épuisé, mourant, qui respirait à peine, se faire porter par deux amis, tendre à son tour cette main vaillante qui commençait à défaillir, et trouver dans son cœur expirant des accents inconnus, sous lesquels M. Reuher lui-même vaincu, et heureux de l'être, plia et céda. »

Une cause que Réguis aimait à plaider, sinon à la tribune du moins dans les couloirs, où l'aimable familiarité et la franchise de ses propos étaient appréciés, c'était la cause de la liberté.

Bien que dévoué à la dynastie et aux institutions impériales, Réguis était de ceux qui aspiraient à la transformation libérale de l'empire ; il se sépara maintes fois de la majorité pour soutenir des amendements proposés par l'opposition. En 1867, il met en garde ses collègues contre les illusions pacifistes qui chloroforment les assemblées ; il exprime les appréhensions que lui cause la préparation militaire de la Prusse et la politique de Bismarck, il ne dissimule pas sa crainte d'une guerre prochaine : « Soyez convaincus, dit-il, qu'à l'avenir plus que jamais il n'y aura de véritable sécurité qu'avec la force ; « en conséquence, il vote contre la nouvelle loi militaire. Il est un des premiers à signer en 1868 la demande d'interpellation des 116, dont il faut rappeler le texte bien oublié : « Nous demandons à interpeller le Gouvernement sur la nécessité de donner satisfaction au sentiment du pays en l'associant d'une manière plus efficace à la direction des affaires. La constitution d'un ministère responsable, le droit pour le Corps Législatif de régler les conditions rigoureuse de ses travaux et de ses communications avec le Gouvernement seraient à nos yeux des mesures essentielles pour atteindre ce but ».

« Il était des 45, dit encore l'auteur des *Profils Parlementaires*, et quand un ministre le lui reproche, il a une manière à lui d'étendre les mains, qui est prodigieusement significative : « Soyez tranquille, vous y viendrez ! » Voilà ce que veut dire son geste, et il est encore plus éloquent que ce fier visage ou la bonté respire, que cette mâle parole où l'honnêteté vit. »

Dans les dernières années de l'Empire, le colonel Réguis était devenu le plus âgé des membres du Corps Législatif, mais jusqu'alors la qualité peu enviable de doyen ne comportait encore aucune compensation, aucun privilège. Le Président était nommé par décret impérial, il n'y avait pas lieu au début de la session d'attribuer au plus âgé une présidence provisoire : mais après les élections du 24 mai 1869, par une de ces mesures préparatoires du régime qu'on appelé, par l'assemblage de deux mots qui se heurtent, *l'Empire libéral*, le droit de choisir son président

© VILLE DE SISTERON

était restitué au Corps Législatif.

En conséquence, le colonel Réguis, doyen d'âge, était appelé, suivant la tradition parlementaire, à présider la séance du 30 novembre 1869. A deux heures de l'après-midi, au Palais Bourbon, il quittait le cabinet de la présidence, et traversait la salle du Lacoom, encadré de deux officiers, sabre au clair, suivi des secrétaires d'âge, tandis que les tambours battaient aux champs, entre deux rangs de soldats présentant les armes. Derrière cet alignement guerrier qui dans cette enceinte pacifique faisait vibrer son cœur de soldat, les journalistes et de nombreux collègues, sans distinction de partis, par de chaleureux applaudissements, témoignaient leurs sympathies.

Prenant possession du fauteuil présidentiel, dédaignant les paroles inutiles, le colonel Réguis ouvrit la séance par ces simples mots : « Messieurs, je dois au triste avantage que me donnent mes cheveux blancs l'honneur de présider les premiers travaux du Corps Législatif. » Puis il ouvrait le scrutin pour l'élection du Président définitif.

Le lendemain 1er décembre, le doyen proclamait le résultat de l'élection ; « Je proclame Président du Corps Législatif l'honorable M. Schneider. Je l'invite à prendre place au feuteuil, et je suis heureux d'être le premier à lui adresser mes félicitations publiques. »

Le président Schneider défère à l'invitation du doyen et s'exprime ainsi : « Messieurs, je suis certain d'être l'interprêtre de la Chambre en adressant des remerciements à notre vénéré doyen d'âge, (*Assentiment unanime*). Il possède au milieu de vous l'estime générale, et nous avons été heureux de le voir un instant à notre tête. (*C'est vrai ! Très bien !*) Qu'il accueille à cette occasion l'expression de nos sentiments, non seulement pour ce dernier acte, mais pour sa vie toute entière ». (*Nombreuses marques d'adhésions*).

Le colonel Réguis présidait encore à l'ouverture de la session de 1870 et recueillait les mêmes témoignages de sympathie. Son âge n'avait fait qu'accroître l'autorité dont il jouissait au Parlement et lui facilitait les services qu'il se plaisait à rendre aux Basses-Alpes et aux Bas-Alpins, avec un dévouement inépuisable.

Il y a peut-être un peu d'égoïsme dans cette déférence que les parlementaires ont coutume de professer pour leur doyen. Chacun d'eux se sent encouragé et se croit rajeuni par l'exemple d'un ancien qui vit longtemps en bonne santé.

La dissolution du Corps Législatif, après le 4 septembre 1870, ramena Réguis à la vie privée, dans sa maison de Peipin, parmi les souvenirs de sa famille maternelle qui l'avait habitée durant de nombreuses générations. Sans regrets pour le Palais-Bourbon, où l'indépendance de son caractère et un certain mépris pour les professionnels de la politique le tenaient éloigné des groupements parlementaires, il partageait sa verte vieillesse entre la promenade aux champs voisins jusqu'au confluent du Jabron et de la Durance et la lecture des ouvrages d'histoire, de législation, de science et de littérature qui formaient le fonds de sa bibliothèque.

Il est mort le 15 mars 1882 dans sa quatre-vingt-douzième année, à Sisteron, où il était venu passer quelques mois d'hiver parmi les nombreux amis dont les sympathies et les prévenances allégeaient le poids de ses ans.

Comme je visitais le cimetière de Sisteron là haut, près de la citadelle, propice aux rêveries, mes yeux ont rencontrés la tombe du colonel Réguis, et j'ai lu, sous la croix, sur une plaque funéraire, où chaque année, à son anniversaire, des fleurs sont déposées, par une main pieuse, cette inscription dictée par lui comme un dernier témoignage de sa foi religieuse : « Je suis la résurrection et la vie ». C'est le cri de l'espérance qui s'élève du fond du cercueil vers des régions inconnues et réclame les félicités sans fin promise à ceux qui ont bien vécu.

ANDRIEUX.

Herriot n'est pas républicain

C'est Charles Baron qui l'a dit !..

Les Omergues.

Le dimanche 1er avril, Charles Baron a donné une réunion publique, à la mairie, devant une salle comble, composée d'électeurs de tous les partis. Après avoir déblatéré pendant une demi heure pour ne rien dire de ce qui nous aurait intéressé, notamment en ce qui concerne l'agriculture, et pour cause, Monsieur Garcin, maire, lui rappelle la promesse qu'il avait faite en 1924, relative à la suppression du chiffre d'affaires. Pour toute réponse, sans doute sous l'influence de la chaleur communicative du banquet qui lui a été offert par ses amis, " et non par la population ", il a avoué, en effet, avoir promis cette suppression aux Omergues, à Curel, à Castellanne, à Forcalquier etc., cherchant sans doute une réponse qu'il ne trouvait point, aussi pour tourner la question, pourtant bien simple, il fait l'apologie des soviets, de Cachin et consorts, en s'honorant d'avoir voté pour la libération de ces derniers, et déclarant que tous ceux qui soutiennent M. Poincaré ne sont que des réactionnaires. Sur ce M. Garcin, maire, le regardant en face lui lance cette apostrophe : Sachez Monsieur Baron que moi, je suis partisan de M. Poincaré, c'est-à-dire de l'Union Nationale et me crois aussi bon républicain que vous, si non plus. En présence de son attitude farouche, à l'égard du républicanisme des souteneurs de Poincaré. Monsieur le maire lui pose alors cette question : « Herriot n'est-il donc pas républicain ? » Pris à l'improviste il hésite quelques secondes et lance d'un ton menaçant à faire trembler le plafond : « Non il ne l'est pas. » Voilà donc Herriot, Briand, Painlevé etc., tous ces grands républicains, cloués au pilori par Charles Baron.

Pauvre Marianne, tu n'a plus qu'un soutien : c'est le chatelain de Pontcharra. Farceur va !

Monsieur Baron, suivez l'exemple de vos concurrents, qui eux développent leur programme sans haine et méritent notre respect.

M. Arthur Robert et son programme

« Il faut, dit M. Arthur Robert, en son manifeste, il faut reprendre et continuer la politique de Bouteille, d'Isoard et de Défarge. »

Pour la clarté de nos discussions électorales, je prends la liberté de rappeler quelques incidents de cette politique.

En 1885, il y avait à Manosque la musique municipale de M. le Maire Bouteille, et la Fanfare, présidée par M. Paul Borel, Pour supprimer toute concurrence et consacrer le monopole de la musique privilégiée, M. Bouteille prit un arrêté qui interdisait à la Fanfare de se faire entendre sur la voie publique. Enfermée dans le local de ses séances la Fanfare ouvrit ses fenêtres et la foule amassée sur la Place du Terreau applaudissait les musiciens persécutés. Le Commissaire de police intervint et ferma les fenêtres ; les musiciens persécutés cassèrent les vitres et les applaudissements redoublèrent.

La Fanfare s'insurgea ; elle se rendit à la gare pour y recevoir le Député Andrieux aux accents de la Marseillaise.

Procès-verbal dressé contre la Fanfare pour infraction à l'arrêté municipal ; poursuite en simple police. Je plaidai pour la Fanfare davant le juge de Paix ; les quarante huit membres de cette société furent Condamnés à 10 francs d'amende par tête. J'allais protester à l'Elysée et le Président de la République gracia les 48 musiciens.

Est-ce cette politique que M. Arthur Robert entend reprendre et continuer ?

M. Defarge Maire de Manosque était le Vénérable de la Loge de St Auban. M. Arthur Robert va-t-il revêtir le tablier et manœuvrer le maillet du regretté M. Defarge ? Comme disent les gardiens des colonnes maçonniques : « Gémissons, mes frères ! gémissons ! »

L. A.

Aux Combattants

Les membres de l'Amicale des Anciens Combattants de la région de Sisteron sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le dimanche 15 avril à 2 h. de l'après-midi, à la mairie de Sisteron.

En raison de l'ordre du jour : communication de renseignements au sujet de la délivrance de la carte du combattant ; lecture des réponses faites par les divers candidats à la députation au sujet des vœux émis par l'Amicale.

Tous les anciens combattants ont le plus grand intérêt à assister à cette réunion.

Le Président : E. Audibert.

Avis aux sujets Belges

Il est rappelé aux sujets belges résidant dans le département des Bouches-du-Rhône, du Var, de l'Ardèche, de la Lozère, du Gard, des Basses-Alpes, de la Drome, des Hautes-Alpes et de Vaucluse qu'ils sont tenus de demander leur inscription au registre d'immatriculation au Consulat de Belgique à Marseille. Ils doivent requérir à leur inscription, en envoyant au Consulat de Belgique, 2, rue Corneille, à Marseille, leur état-civil complet, leur profession et leur adresse actuelle exacte, et cette Chancellerie leur indiquera les formalités à remplir pour se mettre en règle avec les dispositions prévues pour le séjour des Belges à l'étranger.

Les sujets Belges résidant dans le département du Gard, pourront s'adresser à l'Agence Consulaire, rue Général-Perrier, à Nîmes.

Les interessés qui n'auront pas rempli cette formalité avant fin Avril prochain, ne pourront réclamer l'intervention de leur Consulat.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Elections législatives 1928.

Scrutin de Ballotage. — Au cas où il y aurait un second tour de scrutin, le Président du Tribunal, président de la Commission instituée par la loi du 21 Juillet 1927, prie Messieurs les candidats qui désireraient passer par l'intermédiaire de la Commission de bien vouloir se réunir au Palais de Justice à Digne le lundi 23 Avril 1928 à dix-sept-heures.

Comité des Fêtes.

Les vieilles traditions de courtoisie disparaissent, dit-on couramment.

Eh ! bien non, avec un peu de volonté, ce n'est pas vrai !

Ainsi : c'est devant la plus nombreuse assistance qu'a eu lieu au Grand Casino le premier bal donné par le Comité des Fêtes, où ne cessa de régner la plus cordiale gaieté, sans avoir à noter le moindre petit incident.

Soulignons le succès considérable remporté par le Printania-Jazz qui avait bien voulu prêter son concours gracieux et à qui vont toutes nos éloges.

Félicitons nos charmantes Sisteronnaises qui firent assaut d'élégance, et complimentons nos jeunes gens pour leur bonne tenue.

Nos plus sincères remerciements aussi, aux personnes qui ont bien voulu seconder les efforts du Comité pour cette agréable soirée dont on conservera le meilleur souvenir.

Le Comité.

Papeterie VALDOR

demande une famille de 4 à 5 personnes. Se présenter à l'usine.

Conférence Valade.

Faisant contraste par sa gaieté et sa jovialité d'avec les conférences de ses concurrents qui sont plutôt monotones, le citoyen Valade, Pierre pour les intimes, donnait mardi soir au Casino sa première conférence publique, contradictoire, musicale et klacsonesque, devant un auditoire composé de forts éléments féminins et masculins ; c'est que le citoyen Valade avait par le charme de sa parole et l'excellence du sujet traité attiré en cet endroit l'intellect du pays, aussi un air de viole, des bouquets, un air de klacson et puis une demi-douzaine d'ordres du jour firent au citoyen Valade l'auréole d'une grande popularité qui alla jusqu'au lyrisme et le triomphe magistral que lui fit la jeunesse sisteronnaise fut une vraie marche triomphale à travers la ville, car on peut dire que ce fut une belle marche aux flambeaux tandis que ce futur député saluait à droite et à gauche.

Des cris de vive Valade vinrent réveiller les échos des plantiers, des Oulettes et de Montgervis et que même la puissante structure du Rocher de la Baume faillit s'écrouler sur le faubourg si on ne l'avait vite "estançonné' par de forts madriers.

© VILLE DE SISTERON

Nous sommes persuadés que ce citoyen a emporté de Sisteron un souvenir impérissable et qu'ainsi qu'il l'a promis à tous ses amis, il nous reviendra bientôt pour une deuxième conférence.

Sisteron-Vélo.

C'est définitivement le dimanche 22 avril qu'aura lieu le grand match de propagande de foot-ball féminin organisé par le Sisteron-Vélo *sous les règlements de la Fédération Féminine Sportive Française et sous le patronage du Comité de Provence.*

Cette rencontre sensationnelle, encore inédite dans la région, mettra en présence comme nous l'avons déjà annoncé, les équipes premières de l'Olympique de Marseille (Champion de Provence) et du Sporting Victor Hugo.

Avec les athlètes dont sont composées ces deux équipes, nul doute que nous assisterons à un véritable régal sportif et que les nombreux amateurs qui seront présents à cette rencontre ne regretteront pas leur déplacement et sauront encourager ces vaillantes sportives

En lever de rideau aura lieu un match entre les équipes 2e de l'Union Sportive Dignoise et du Sisteron-Vélo.

Pendant ces rencontres, il nous sera agréable d'entendre un concert donné par la musique des Touristes des Alpes

BAL.

Dimanche 15 avril à 9 heures du soir, dans la salle Bonnefoy, bal à grand orchestre par la fanfare du Boumas.

Entrée : Cavalier 3 fr., Dames 1 fr.

NOTA : Une tenue correcte est de rigueur.

Remerciements.

A l'occasion du mariage de M. Constant Elie PERRETTO, fils de notre très sympathique ami M. PERRETTO, mutilé de guerre, entrepreneur à Sisteron ; avec Mlle Marcelle BERAUD, employée des postes en notre ville, la somme de cent francs à été remise à M. le Maire au profit de la Caisse des Mutilés de la localité.

Le conseil d'administration de cette association, en acceptant ce don, adresse ses bien sincères remerciements à leurs généreux donateurs et forme pour les jeunes époux les meilleurs vœux et souhaits de bonheur.

CINÉMA-CASINO

Samedi 14 à 21 heures, soirée
Dimanche à 15 heures, matinée
avec orchestre symphonique

Actualité-Documentaire

BILLY Détective

Comique en 2 parties

DANS LES MANSARDES DE PARIS

Grand drame d'Aventures et d'Amour en 6 parties avec Mario AUSONIA

Illusion de Jeunesse

Comédie sentimentale en 5 parties

Vu la longueur du programme la séance commencera 21 h. précises.

Dimanche à 21 Heures

Grand BAL

Avec le Concours de Printania-Jazz

Messieurs, 3 fr. -o- Dames, 2 fr.

REMERCIEMENTS

Les familles **Melan, Thélène, Escuyer, Roubaud, Thivot, Troadec, Imbert,** remercient bien sincèrement leurs parents, alliés, amis et connaissances des marques de sympathies reçues à l'occasion du décès de

Mme Vve ARGENTINE MELAN
née Escuyer

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœurs, belle-sœur et tante regrettée, décédée à l'âge de 63 ans.

La messe sera dite dans la plus stricte intimité.

Etudes de Me J. TARTANSON,
Docteur en Droit, Avoué à Digne,
et de Me BUES, Notaire à Sisteron.

Vente par Licitation

Immeubles sis à Mison

Adjudication en la mairie de Mison le 13 Mai 1928 à 14 heures.

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil des Basses-Alpes le **seize septembre** mil-neuf-cent-vingt-sept, il sera procédé le **treize mai** mil-neuf-cent-vingt-huit, à **quatorze heures**, en la mairie de **Mison** par le ministère de Me **Buès**, notaire à Sisteron, à cet effet commis ;

A la requête de 1° — Madame Antoinette **Isnard,** veuve de Lucien Léon Joseph **Drac,** demeurant à Mison ; 2° et de Mademoiselle Virginie Marie **Michel,** demeurant à Marseille, 120, rue de Rome, agissant comme tutrice de Jeannine Antoinette Lucienne **Michel,** sa fille mineure ; ayant toutes deux Me **Tartanson** pour avoué ;

En présence de Monsieur Gustave **Michel,** télégraphiste demeurant à Mison.

A la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sis à **Mison,** dépendant de la succession de Lucien Léon Joseph **Drac,** vivant propriétaire à Mison.

Lotissement et mises à prix

PREMIER LOT

LABOUR, quartier de *Jonchier,* numéro cadastral 48 p section B, d'une contenance de trente-deux ares, confrontant du levant et du midi, un chemin, du couchant la succession de **Drac Aimé,** du nord un chemin.

Mise à prix : cinq cents francs.
ci 500

DEUXIEME LOT

LABOUR, quartier de *Sainte-Catherine,* numéro 210 de la section B, d'une contenance de 86 ares, 10 cent. confrontant du levant et du midi Anglès, du couchant Sarlin, du nord la route nationale.

Mise à prix : Huit-cents francs.
ci 800

TROISIEME LOT

LABOUR, quartier de *Peyrerière,* numéros 303 p, 303 p, 304 p, section B, d'une contenance de 1 hectare, 32 ares confrontant du levant et du midi Meyssonnier, du couchant Isnard et du nord un chemin.

Mise à prix : Deux-mille francs.
ci 2.000

QUATRIEME LOT

VAGUE, quartier de *La Cote,* numéro 320, section B, d'une contenance de 62 ares, 60 centiares, confrontant un chemin, Richard et Meyssonnier.

Mise à prix : Cent francs.
ci 100

CINQUIEME LOT

LABOUR, quartier de *Champ de Rome,* numéros 321 et 425, section B, d'une contenance de 1 hectare, 79 ares, 50 centiares, confrontant du levant Meyssonnier, du midi Richard, du couchant et du nord un chemin

Mise à prix : deux mille francs.
ci 2000

SIXIEME LOT

BOIS taillis, quartier de *Bois Domenge* numéro 236, section D, d'une contenance de 47 ares, 50 centiares, confrontant du levant le chemin de la gare aux jardins, du midi Garcin, du couchant le chemin de la gare au Buech, du nord Corréard.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci 200

SEPTIEME LOT

BOIS taillis, même quartier, numéro 285 p, d'une contenance de 98 ares, 10 centiares, confrontant du levant et du nord le chemin de la gare aux jardins, du midi Colombon, du couchant, le chemin de la gare au Buech.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci 300

HUITIEME LOT

BOIS taillis, quartier des *Tardieux,* numéro 814, section E, d'une contenance de 29 ares, 85 centiares, confrontant du levant la Compagnie P. L. M, du midi Pleindoux, du couchant Moullet, du nord Garcin.

Mise à prix : Cent francs.
ci 100

NEUVIEME LOT

LABOUR, quartier de *Champ de Suci,* numéro 220, section B, d'une contenance de 15 ares, 1 centiare, confrontant du levant, Corréard, du midi Jourdan, du couchant la succession Drac.

Mise à prix : Cent francs.
ci 100

Pour tous renseignements, s'adresser à Me **BUES,** notaire commis.

Digne, le 14 Avril 1928.

J. TARTANSON.

Aux Asthmatiques

De tous les remèdes connus, aucun ne calme et ne guérit aussi rapidement que la Poudre Louis Legras. Elle dissipe, en 45 secondes, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essouflement, oppression, toux de vieilles bronchites, rhumes négligés, suites d'influenza, de pleurésie et autres affections des poumons Ce précieux remède à obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris. adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

ETAT-CIVIL

du 6 au 14 Avril 1928

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Baptiste Giacone, maçon à Sisteron et Thérèse Agnès Madeleine Durand, de Sisteron.

DÉCÉS

Anselme Mouranchon, 70 ans ; Félicien Noble, 87 ans, hôpital. — Argentine Escuyer, Vve Mélan, 64 ans, rue Saunerie. — Pauline Honorine Lieutier, 67 ans, rue N.-D. — Elisa-Louise Julie Imbert, épouse Rolland, 53 ans, à la Coste.

A VENDRE

Petit âne, harnais et charreton. S'adresser à M, Clément Célestin, rue de l'Evêché à Sisteron.

Voiture d'enfant, landau pliant état neuf. S'adresser au bureau du Journal.

Fusil de chasse, Etat neuf. S'adresser au bureau du Journal.

PORCS CASTEL Elevage VIERZON (Cher)

A vendre toute l'année directement sans intermédiaire, l'expédie franco de port et emballage, mortalité de route à ma charge Porcelet, depuis 50 fr. la pièce. DES PORCS DE 1er CHOIX. — Demandez-moi mes prix pour toutes catégories. Servez-moi.

La moto PEUGEOT

peut assurer vos services journaliers

Modèles 175 cm3 2 vitesses, chaines
" Chaines " 2.600 fr.

Voir les derniers modèles chez l'agent

Ch. FERAUD, Sisteron.

OCCASIONS A SAISIR :

Moto, " Griffon " ou " Terrot " 4 HP. 1927 4.500 fr,
" Peugeot " 3 HP. luxe 2 500 fr.
" Alcyon " 2 1/2 HP. 1.200 fr,
" Alcyonnette " 500 fr.
Vélo route; revisé garanti peinture neuve 100 fr.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR L'ELECTRICITÉ

Installations — Réparations
Entretien - Lumière
Force -- Sonnerie

Travail soigné et garanti

L. BOCCARON, électricien

4, Traverse de la Place
-:- SISTERON -:-

L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

En vente partout

En vente à la librairie Lieutier

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)
Ancienne Banque
CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce
Achat et Vente de Monnaies Etrangères
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts.

Pour quelques centimes, une beauté sans défaut

CRÈME SIMON

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, **SISTERON**

---

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo-frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

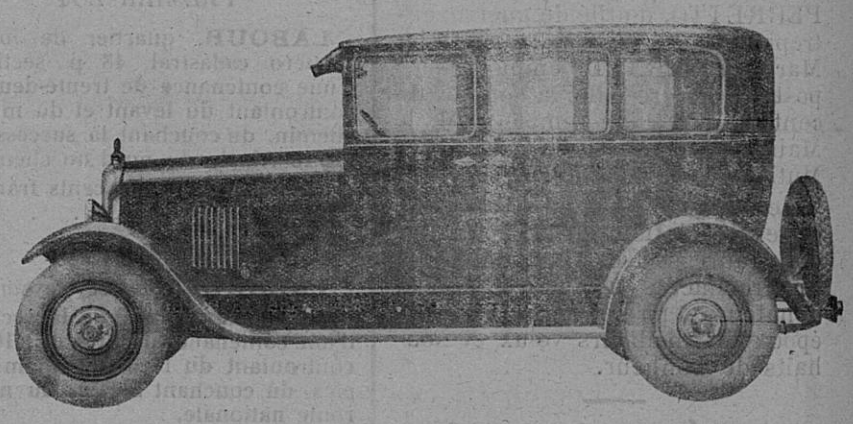

---

atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFECTIONNE - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place
IMMEDIATE
par
presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON